

AIPR - Préparation et conduite de projet (Concepteur)

AIPRC

Objectifs

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances concernant la réglementation DT-DICT.
- Acquérir ou mettre à jour ses compétences définies dans le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (fascicule 3 - version 1 - décembre 2016).

Public Visé

Tout public

Pré Requis

- Maîtrise de la langue française (lu, écrit).
- Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen.

Objectifs pédagogiques

- Obtenir l'attestation de compétence à intervenir à proximité des réseaux niveau concepteur en vue de la délivrance de l'AIPR (arrêté du 22.12.2015).

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en salle, exposés, évaluation formative (durée : 6 heures)
- Vidéoprojection, livret de formation
- Examen par QCM en ligne sur tablettes numériques (durée : 1 heure)

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur qualifié titulaire de l'attestation de compétence niveau concepteur

Parcours pédagogique

FORMATION THEORIQUE

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Généralités sur la réforme anti endommagement. La réglementation DT suivie par DICT, DT-DICT conjointe, AIPR. Les différents intervenants (rôles, missions et responsabilités). Les différents réseaux et risques afférents.

PROCEDURES POUR RESPONSABLE DE PROJET AVANT LE CHANTIER

Formulaire DT : Guichet Unique et projet, Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC), cartographie, Clauses dans les marchés et DCE, Marquage, piquetage. Compétences des personnels.

PROCEDURES POUR EXECUTANTS AVANT LES CHANTIERS

DICT. Analyse des réponses, du DCE et du marché. Compétences des personnels. Application du guide technique. Lecture des indices et affleurants. Travaux sans tranchées.

PROCEDURES AU COURS DES CHANTIERS

Constat d'arrêt ou de sursis. Constat de dommage. Opérations sur chantier.

SECURITE

Les règles à respecter avant, pendant et après les travaux. Les moyens de protection collective et individuelle. Application du guide technique. Cas particulier des travaux urgents.

EN CAS D'ANOMALIE

Mesures à respecter en cas d'incident ou d'accident. La règle des 4A.

Méthodes et modalités d'évaluation

Examen comprenant 40 questions par QCM aléatoires, réalisé en ligne sur la plateforme nationale d'examen gérée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).
Score minimal requis 48 / 80.

Modalités d'Accessibilité

Sur demande auprès du référent handicap, par mail à handicap@positivformation.com

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

10

Positiv' Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 53350813735

Version : AIPRC-20220622

Positiv' Formation – Siège Social : Z.A. de l'Hermitière – 9 rue de l'Epine – 35230 ORGERES
Tel : 02 99 42 57 46 – Site internet : www.positivformation.fr – e-mail : contact@positivformation.com
SAS au capital de 50 000 euros – N° Siret : 48825128100033 – N° TVA Intra : FR20488251281 – Code NAF : 8559A